



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chambéry, le 5 décembre 2022

Le préfet

à

Monsieur le ministre, président du conseil départemental,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les maires,

Je vous prie de trouver ci-dessous le compte-rendu de notre réunion organisée le lundi 5 décembre dernier relative à la sobriété et le délestage électrique.

### **I. Dispositif de veille**

Le site internet EcoWatt ([www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)) est un outil d'information et de documentation important. Il permet en outre de connaître l'état du réseau électrique pour le jour en cours et les trois suivants :

- Signal vert : la consommation électrique est jugée normale ;
- Signal orange : le système électrique est tendu ;
- Signal rouge : le système électrique est très tendu sur certains créneaux horaires. Des coupures électriques sont inévitables si la consommation d'électricité ne diminue pas sur ces créneaux.

Il s'agit de réduire les consommations électriques **lorsqu'un signal EcoWatt orange ou rouge est émis** et notamment, pour les maires, d'envisager, la fermeture de tous les équipements publics non essentiels de leur commune.

Le signal rouge ne signifie pas automatiquement qu'il y aura délestage, les économies d'électricité qui auront pu être réalisées pourraient être suffisantes.

Enfin, le délestage reste une solution ultime, les efforts du Gouvernement pour augmenter la puissance électrique d'une part, les comportements de sobriété énergétique constituant les piliers de la régulation. Bien évidemment, c'est aussi l'évolution des températures – et la durée d'une éventuelle vague de froid - qui décidera ou non de la mise en œuvre du délestage, étant donné le fort impact de la température sur la consommation électrique.

## II. Le délestage électrique

A partir de J-3, le gestionnaire émettra publiquement un signal Ecowatt orange ou rouge sur les créneaux horaires concernés. L'émission de ce signal conduirait RTE et ENEDIS à déclencher leur plan national de délestage. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

**A J-3 : RTE émettra un signal orange ou rouge sur Ecowatt.**

A J-2 : RTE confirmera la prévision d'un signal rouge sur Ecowatt.

**L'information sera largement diffusée au plan national. Il vous est demandé de la relayer le plus largement possible.** Il est par ailleurs possible qu'une alerte à J-3 ne soit par la suite pas confirmée, en raison d'évolutions favorables. Toute baisse de la consommation en jour J est susceptible de réduire la portée finale du délestage.

**Dès lors, je vous invite à vous inscrire sur le site Ecowatt afin d'être alerté par sms du passage en vigilance orange et rouge.**

Le délestage électrique est une mesure exceptionnelle, mise en œuvre en dernier recours par les gestionnaires du réseau électrique, pour éviter un déséquilibre du système électrique national. Il est décidé par RTE qui demande notamment à ENEDIS d'interrompre l'alimentation électrique. Il faut signaler que ENEDIS n'aura pas de marge de manœuvre dans cette action.

Il prend la forme de coupures électriques programmées, avec comme objectif **une durée de deux heures consécutives**, affectant alternativement **des portions du département**.

Les périodes de délestage, si elles doivent intervenir, concerneront les pics de consommation électrique, donc **les jours de semaine, et les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h**. Le 18 novembre, RTE a indiqué que ses analyses pointaient le mois de janvier comme étant le plus à risque.

L'information précisant **les lieux concernés** et indiquant **les créneaux horaires de coupures** sera **disponible la veille, vers 17h**. Cette information sera accessible par tous sur le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr/> où chaque usager pourra savoir si sa commune sera concernée par le délestage le lendemain. La recherche d'une adresse précisera si celle-ci est concernée et indiquera l'heure précise de la coupure électrique.

**Je vous invite, comme pour le site Ecowatt, à utiliser le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr/> afin d'être informés, dans les meilleurs délais, et le plus précisément possible sur la portée du délestage.**

La préfecture ne pourra pas prévenir les maires en amont car elle sera avertie au même moment par ENEDIS. Il convient donc en cas de vigilance orange ou rouge activé sur le site ecowatt de surveiller attentivement le site coupures temporaires.

En cas de vigilance rouge sur ecowatt, la préfecture activera son centre opérationnel départemental (COD) dès 15h de façon à ce que ce dernier soit opérationnel dans le cas où un délestage serait confirmé à 17h pour le lendemain.

Certains sites, en nombre très restreints, sont exclus du délestage (hôpitaux, prisons, etc). Pour des raisons de sécurité, la liste des sites non délestables ne peut être communiquée. Chaque établissement concerné sera informé dans les jours à venir, par mes soins, de sa situation de site prioritaire.

Il faut préciser que le délestage sera réparti entre les usagers mais que ces usagers pourront être affectés plus d'une fois sur la période de délestage si celle-ci devait durer.

### III. Rôle des communes dans l'anticipation

En amont, il convient de **sensibiliser par tous moyens aux éco-gestes lorsqu'un signal orange ou rouge est émis sur le site ecowatt** afin de réduire les consommations électriques au maximum et éviter un délestage. La fermeture de tous les équipements publics non essentiels doit être envisagée le temps du retour à un signal vert.

D'une façon générale, les communes, comme toutes les autres organisations, devront prévoir leur adaptation au contexte (heures d'ouverture et de fermeture pour les bureaux et l'accueil du public, s'assurer de la bonne protection des équipements sensibles, ...), voire envisager des palliatifs (groupe électrogène, ...) et dans tous les cas, communiquer auprès des populations, étant précisé que la Préfecture va prochainement finaliser un plan de communication au niveau départemental et souhaite pouvoir vous y associer.

Au-delà des patients à haut risque vital (PHRV) pour lesquels l'ARS a effectué un recensement (une vingtaine dans le département) et qui seront contactés personnellement par Enedis à partir de J-3, il est nécessaire de porter une **attention particulière aux personnes vulnérables de vos communes** et de procéder dès à présent à leur **inscription sur le registre communal des personnes fragiles**. En effet, il vous reviendra de vous assurer que ces personnes ont connaissance du signal ecowatt rouge à J-3 et, en cas d'équipement médical, que celui-ci ait une alimentation électrique autonome suffisante pour une coupure électrique supérieure à deux heures. Dans le cas contraire, il conviendra que les services de secours procèdent à une évaluation de la nécessité de procéder à une évacuation préventive des personnes concernées vers un site prévu à cet effet disposant d'une alimentation électrique ou vers l'établissement de santé le plus proche.

### IV. Questions et points de vigilance

Une des conséquences les plus significatives de l'interruption de la distribution électrique est qu'elle entraînera des interruptions de communications électroniques (téléphonie mobile et fixe).

Dans ces périmètres délestés, les usagers ne pourront pas joindre les services de secours (numéros d'appels d'urgence 15, 17, 18, 115, 196).

**Dans ces situations, l'usage du 112 sera un palliatif car il s'agit d'un numéro accessible quel que soit l'opérateur, donc avec des chances plus élevées que l'appel soit acheminé, dès lors que la zone d'émission serait couverte par au moins un opérateur.**

Pour préparer cette situation de crise, je réunis cette semaine l'ensemble des forces de sécurité et de secours afin de mettre en œuvre un dispositif de garde postée équipée d'une radio dans services publics de secours et de sécurité (commissariat, brigade de gendarmerie, casernes de pompiers, police municipale) voire devant les mairies. J'ai également sollicité les radio-amateurs afin d'obtenir leur appui.

S'agissant des EHPAD, ils ne font pas partie des établissements non délestables et l'ARS leur a donc écrit afin qu'ils soient prêts à déclencher leur plan bleu mais également afin qu'ils vérifient dès à présent leur système d'alimentation en électricité et leur approvisionnement en carburant pour leurs groupes électrogènes.

S'agissant des écoles, je dois m'entretenir avec le directeur académique afin de voir si les écoles pourraient rester ouvertes le matin du délestage eu égard notamment aux éventuelles difficultés de transports (scolaires notamment), d'accueil et de restauration des enfants qui pourront se poser.

Je mènerai dans les jours à venir, avec mes équipes, une série de réunions et notamment avec les représentants du monde économique (sobriété, chaînes du froid, organisation, variation éventuelle des heures d'ouverture et de fermeture, groupes électrogènes, sécurité, information des clients et des fournisseurs, etc), du monde agricole (traite, etc), des transports routiers et ferroviaires, des réseaux d'eau et d'assainissement, du secteur médico-social, du monde de l'éducation (et des transports. Scolaires), du ski, ....

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de ces discussions et des mesures d'anticipation envisagées afin de recueillir vos réactions.

Le préfet

François RAVIER

